

Mobilités courtes hybrides Erasmus+
GT « Redynamiser la mobilité »
10/05/2022

Définitions et concepts

- **Mobilité hybride** : combinaison **mobilité physique (5 à 30 jours)** + **composante virtuelle** (*avant, pendant ou après*)
 - **Objectif** : faciliter l'**échange** et le **travail d'équipe** dans le cadre de l'apprentissage collaboratif en ligne
 - SMS: coopération en ligne et travail d'équipe
 - SMT: interaction avec autres membres d'une équipe
 - **Objectif à long terme** : ouvrir la voie à l'adoption de pratiques éducatives innovantes et de parcours d'apprentissage flexibles
 - La **composante virtuelle** doit être :
 - conçue en fonction des **objectifs d'apprentissage** (aspect formatif), apporter une valeur ajoutée à l'expérience d'apprentissage
 - **complémentaire** à la **composante physique**
 - **Règle concernant la partie virtuelle**:
 - Etudiants : SMS et SMT : partie virtuelle obligatoire * (SMS BIP ou autre programme court)
 - Personnel: STT et STA
 - Mobilité classique : partie virtuelle optionnelle
 - Mobilité STT BIP: partie virtuelle obligatoire
- *Sauf pour les mobilités des doctorants ou post docs où elle est encouragée*

Composante virtuelle

Responsable

- EES d'accueil = responsable de la composante virtuelle/responsable de la prestation de la composante physique
- Les activités virtuelles doivent être cohérentes avec les activités physiques, les renforcer/compléter ou les poursuivre
→ logique que le même EES soit chargé des deux.

Objectif

Découvrir de nouvelles méthodes d'apprentissage ou d'enseignement

Développement et amélioration des aptitudes et des compétences numériques des étudiants, du personnel enseignant et administratif participant au programme → priorité de la nouvelle programmation 2021- 2027 : « Transformation numérique »

Exemples

Avant: Préparer les étudiants et ou les professeurs à la mobilité

Après:

- Etude: Suite à des visites en entreprises + cours → collaborer au développement d'idées/solutions + rédaction d'un rapport final
- Suite à un cours partiel à l'étranger → continuer à suivre le cours virtuellement (avec participation active) ou participer à un projet de groupe en ligne
- Stage: travailler pour l'entreprise de stage à distance après 3 semaines sur place

Le cas échéant, description de la composante virtuelle dans l'établissement d'accueil et reconnaissance dans l'établissement d'envoi					
Type de mobilité : semestre(s)					
Tableau C	Code de l'unité d'apprentissage (si existante)	Intitulé de l'unité d'apprentissage ou description du programme d'études dans l'établissement d'accueil	Breve description de la composante virtuelle (champ obligatoire)	Nombre de crédits ECTS à attribuer	Reconnaissance automatique
					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
					oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
				Total: ...	



Organisation et financement

Organisation

- 1) **Mobilité bilatérale hybride** : envoi d'un étudiant/personnel organisé comme toute mobilité traditionnelle, mais au **format hybride**
- 2) **Organisation d'une expérience d'apprentissage hybride collective (Programme intensif hybride/PIH)** : Groupes d'étudiants/personnel participant conjointement à un PIH d'apprentissage et de formation

Financement

Seule la partie physique d'une mobilité est financée (pas de soutien financier au participant durant la partie virtuelle)



Public cible

Principalement destinée aux étudiants dans l'impossibilité d'effectuer une mobilité physique longue (dès la première année) → Objectif d'inclusion

Cfr. Guide du Programme E+ 2022: « *En outre, les étudiants (cycle court, licence ou master) qui ne sont pas en mesure de participer à une activité de mobilité physique de longue durée pour suivre des études ou effectuer un stage, par exemple, en raison de leur filière d'études ou parce qu'ils ont moins de possibilités de participation, pourront entreprendre une activité de mobilité physique de courte durée en la combinant avec une composante virtuelle obligatoire* »

→ Responsabilités de l'EES d'envoi :

- évaluer la pertinence du choix des étudiants (en fonction de la filière, du statut AMO, de l'impossibilité de partir en mobilité longue durée en première année, etc.)
- sélectionner les étudiants
- s'assurer que les mobilités physiques de long terme restent la norme



Reconnaissance académique/Charge de travail recommandée

- Mobilité d'études de courte durée :
 - Mobilité hybride pour l'ensemble de la période d'études (composante physique + composante virtuelle) : min 3 ECTS
 - Composante virtuelle: aucune exigence supplémentaire fixée
 - Si reconnaissance des crédits ECTS impossible (ex: doctorat) : 3 ECTS = ligne directrice
- Mobilité de stage de courte durée:
 - Stage obligatoire dans le cadre du cursus d'origine : min 3 ECTS
 - Stage volontaire de courte durée: charge de travail équivalente minimale = 3 ECTS

Documents de référence

- Guide du Programme Erasmus+ 2022 version FR: page 50
- Toutes les infos détaillées se trouvent dans [le Higher Education mobility Handbook](#)
- En préparation par la CE: « Blended mobility in Erasmus+, Guidance for beneficiaries for Higher Education Institutions/Grant Applicants and Beneficiaries »

